

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLANDAGE du 13 Mai 2013

Etaients présents ou représentés : Mrs M.Canepa, Ch. Le Turdu, D. Pavier, JP. Serre,
JP Peagnet, M. Gery, J. Mazalaigue, M. Floret. L Granon

Communiqué de Mr le Maire

« Depuis sa création l'association le casse noix n'a cessé de semer la zizanie parmi les habitants de Glandage. Vous les Conseillers Municipaux, adjoints et moi-même sommes élus démocratiquement pour le service de la commune et cela relève parfois d'un sacerdoce....

La dernières accusations de cette association ont un aspect diffamatoire envers nous tous et je ne peux le supporter ... Nous avons parfois des divergences mais aucun de nous profitons ni d'avantages en nature, ni en espèce....

Je vous demande donc solennellement en mon âme et conscience de m'autoriser publiquement à déposer plainte contre de tels faits... et contre cette association et ses membres qui actuellement empêchent toute possibilité d'avenir à notre commune. »

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Avenant à la convention PLAI entre l'état et la commune :

Afin de régulariser la situation logement et gîte à la maison de L'Escavale (situation datant de 2007) un avenant a été établi entre la Commune et l'Etat.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce par 8 voix pour et 1 voix contre.

Contrats de location de la maison de L'Escavale :

Deux baux seront créés suite cet avenant: un pour la partie logement d'un montant de 315,25 € et un autre de 100€ pour la partie gîte. Le Conseil Municipal se prononce par 8 voix pour et une voix contre.

Marque Biovallée :

Après présentation de la charte pour la Marque Biovallée (charte de développement humain durable dont l'adoption donne droit d'usage de la Marque Biovallée) le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion.

Prime d'intéressement 2013 :

Après avis favorable du centre de gestion de la Drôme, Mr le Maire rappelle que la prime d'intéressement à la performance collective peut être attribuée au personnel.

Le montant de cette prime s'élève à 184,28€ pour l'agent administratif et de 51,43€ pour l'agent technique.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Représentation à la CCD lors des élections municipale de 2014 :

Suite a la loi du 31 décembre 2012 il faut se prononcer avant le 30 juin 2013 sur la représentation des communes pour la nouvelle mandature.

A l'heure actuelle pour ne pas subir la répartition proposée par l'état une délibération doit être prise pour choisir cette dernière.

En accord avec la grande commune de la CCD la répartition suivante est proposée à Mr le Préfet.

- 12 délégués si commune > 1000 habitants
 - 3 délégués si commune > 401 habitants
 - 2 délégués si commune > 201 habitants
 - 1 délégué si commune < 200 habitants
- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Affouages 2013 :

Les volumes délivrés restent inchangés :

- 20 stères de feuillus et 10 stères de pins pour les résidences principales au prix de 5 € la stère de feuillus et 2 € la stère de pin.

- 5 stères de feuillus et 5 stères de pins pour les résidences secondaires au prix de 12 € la stère de feuillus et 2 € la stère de pin.

Inscription en Mairie ou par voie postale jusqu'au 15 juin 2013.

Les garants d'exploitation sont Mrs Pavier D , Faure Ph et Mazalaigue J.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Ralentissement vitesse dans hameau de Grimone et Gandage :

Pour réduire la vitesse dans le hameau de Grimone RD 539 il faut déplacer le panneau entrée d'une quinzaine de mètres coté col de Grimone, mise en place de bacs pour réaliser des chicanes et la création de trois passages piétons.

Pour réduire la vitesse dans Glandage mise en place de bacs pour réaliser des chicanes.

Ces bacs seront retirés pour la période hivernale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Dénonciation convention de pâturage :

Mr Th Vernay en date du 06 mai 2013 demande de mettre fin à sa convention de pâturage.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Association Nationale des Elus de Montagne :

Mr le Maire présente l'ANEM au conseil municipal et propose l'adhésion à l'association.

Le Conseil Municipal vote 8 voix pour et une abstention.

Aide classe verte :

Suite à une demande d'aide, la somme de 70€ par enfant a été allouée pour que 3 enfants puissent participer à la classe découverte organisée par l'école de Boulc/Glandage. Cette somme sera versée au sous de l'école de Boulc.

Le conseil vote à l'unanimité.